

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 8 février 2024</p>
<p><b>Réf : 2435</b>  <u>OBJET</u> : TARIF TERRAINS DESSERTE DU MASSIF MAISON NEUVE</p>	<p><b>Présents</b> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha  <b>Absents ou excusés</b> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine  <b>Procuration</b> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur le Maire rappelle que le projet de desserte du massif de Maison Neuve sur la commune est en cours. L'enquête publique pour la constitution d'une Association Syndicale Autorisée devant se dérouler du 12 février au 15 mars prochain.

A cet effet, tous les propriétaires ont été contactés et plusieurs d'entre eux sont intéressés pour vendre leur(s) parcelle(s) à la Collectivité. Ces dernières sont situées en zone N du PLUI h.

Monsieur le Maire indique que le prix de référence pour l'acquisition de parcelles situées en zone naturelle est de 0,50€/m<sup>2</sup>.

Il précise que tous les frais seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **FIXE** à 0,50€/m<sup>2</sup> le prix des terrains situés sur la piste forestière du massif de Maison Neuve.

\* **PREND NOTE** que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire  
QUOEX Valérie



Le Maire,  
DENNE Jean – Claude

